



Extrait du registre des arrêtés du Maire
Arrêté n°2025_09_01

Arrêté portant numérotage de maison

Le Maire de la Commune de **MESNILS-SUR-ITON** :

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-28
- Considérant l'intérêt communal que représente la numérotation d'une parcelle située **Place de la Gare, Damville, 27240 Mesnills-sur-Iton.**

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Le bâtiment construit à usage de deux habitations distinctes, cadastré sur la **parcelle 000 AC 277** ne possède pas de numérotation.

ARTICLE 2 : Le numérotage comporte une série continue de numéros, à raison d'un numéro par immeuble caractérisé par une entrée principale. La série des numéros de cette rue régulièrement numérotée est formée d'un système métrique. La numérotation est matérialisée par l'apposition sur la façade ou le mur de clôture par une plaque.

ARTICLE 3 : Le bâtiment sur le terrain sis **Place de la Gare, Damville, 27240 Mesnills-sur-Iton** cadastré sur la **parcelle 000 AC 277, comporte deux habitations, deux boîtes postales avec une entrée commune numérotées 16 et 18** à compter de ce jour.

ARTICLE 4 : La nouvelle numération de cette rue sera communiquée aux différents services : La Poste, la direction départementale des routes, la gendarmerie et les pompiers.

ARTICLE 5 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté et transmis au représentant de l'Etat.

Fait à MESNILS-SUR-ITON, le 03 septembre 2025.

Le Maire, Colette BONNARD

